



AVIS À LA POPULATION

ENQUÊTE PUBLIQUE

En application de l'article 109 de la Loi du 04 décembre 1985 sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions et de l'article 72 de son Règlement d'Application, la Municipalité de Noville soumet à l'enquête publique le projet suivant :

Dossier N° : **1331-26** - CAMAC : **248163** - Compétence : **ME** – Propriétaires : **Mme et M. Gabrielle et Laurent BRÖNNIMANN** - Coordonnées géographiques : **2558542/1136527** - Lieu-dit : « **ROUTE DE LA PORTE DU SCEX 2** » - Parcelle N° **37** – ECA N° : **71** - Note au recensement architectural : — - Degré de sensibilité au bruit : **II** - Auteur des plans : **M. Corentin JAERMANN** - Projet :

AGRANDISSEMENT D'UN CHALET AVEC AMÉNAGEMENT DE DEUX LOGEMENTS D'HÔTES, CRÉATION D'UN LOCAL TECHNIQUE ET D'UNE CHAUFFERIE DANS LE BÂTIMENT EXISTANT AINSI QUE L'AMÉNAGEMENT DE QUATRE PLACES DE PARC EXTÉRIEURES

Les observations ou oppositions relatives au dossier précité doivent être adressées à la Municipalité, par lettre recommandée ou consignées dans la feuille d'enquête jointe au dossier, pendant la durée de cette dernière, soit :

du 14.03.2026 au 12.04.2026

○○○○○

DISPENSE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Nous vous informons qu'en application des articles 111 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions et 72d du Règlement d'application de ladite Loi, la Municipalité de Noville a décidé de dispenser de l'enquête publique le projet suivant :

Dossier N° **1330-26** – Propriétaire : **Mme Marie-Clémence Justine MOURON** – Lieu-dit : « **ROUTE DES GRANGETTES 24** » - Parcelle N° **1499** – ECA N° : **363** - Projet :

DIVERSES RÉFECTIONS INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES. AUCUNE OUVERTURE EN FAÇADE NI EN TOITURE, AUCUN CHANGEMENT D'AFFECTATION

Toutefois, cette exemption est affichée aux piliers publics et le dossier est à disposition de la population pendant 10 jours, au greffe municipal, pour consultation, soit :

du 09.03.2026 au 18.03.2026

CONSULTATION DES DOSSIERS :

- **AU GREFFE MUNICIPAL :**
LE LUNDI DE 14H00 À 17H00
DU MARDI AU JEUDI, LE MATIN, DE 08H15 À 11H45
LE MARDI DE 17H00 À 19H00

DOSSIER D'ENQUÊTE EN LIGNE :

- **SUR INTERNET PAR LE LIEN :** cartoriviera.ch/enquetes-publiques

○○○○○

GRAND CANAL – RÉFECTION DES BERGES

Des travaux de réfection des berges du Grand Canal, menés par le Canton (DGE-Eau), vont commencer dès le lundi 16 mars 2026. Il s'agit du secteur entre le « pont des vaches » et le port du Grand Canal. Ces travaux auront lieu sur plusieurs années durant la période des basses eaux du Léman (de mi-mars à mi-avril). Des perturbations ponctuelles pourront avoir lieu (temps d'attente limité pour accéder au secteur du port), sans fermeture de route.

Informations complémentaires dans les Actualités sur site www.noville.ch.





AVIS À LA POPULATION

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Peut-être l'avez-vous constaté, l'éclairage de la rue du Levant a été abaissé à 10% depuis quelques années et les riverains en sont satisfaits. La Municipalité a décidé de procéder de la même manière pour plusieurs chemins (Crébolaz, Novallette, Battoir, Grand-Canal, Boussets, Pré-des-Fourches), mais aussi à Crebelley. Avantages : moins de dérangement par les changements d'intensité et... réduction des factures d'électricité.

Les artères principales et passages piétons ne sont pas concernés par cette opération (RC 780 et RC 725).



TRAVAUX GÉOMÉTRIQUES MISE À NIVEAU DE LA MENSURATION OFFICIELLE

Le bureau de géomètres GEO SOLUTIONS Ingénieurs SA à Vevey a été mandaté par le Canton de Vaud (DGTL), afin de réaliser des relevés de différents éléments sur le terrain sans modification des surfaces au Registre Foncier dans l'emprise des secteurs suivants : les Fourches, Hameau des Grangettes, village de Noville au Nord de la route d'Evian et de la route du Grand Canal, village de Noville à l'Est du chemin de Crébolaz. Un plan avec les secteurs en évidence en jaune est consultable sur notre site Internet.

Le mandataire va intervenir plusieurs fois sur le terrain et l'accès à certaines propriétés sera nécessaire. Un drone survolera également les secteurs précités dans le cadre de cette opération.

Cette intervention durera environ 18 mois. Elle n'est pas en lien avec la nouvelle mensuration qui est en cours sur d'autres secteurs de la Commune.

Pour toutes questions, Mme Juarez, de notre Bureau technique, se tient à votre disposition au 021 967 15 27 ou par courriel : technique@noville.ch.



NETTOYAGE ANNUEL DES GRANGETTES

Le samedi 07 mars 2026 (report au 14 mars en cas de très mauvaise météo), Pro Natura Vaud organise son nettoyage annuel des Grangettes. Au programme : ramassage de bois flotté et déchets en tout genre.

Rendez-vous au local de la voirie de Villeneuve, dès 08h00 et jusqu'à 17h00. Portez des habits pas dommages, des bottes sont vivement recommandées. Les gants de jardinage peuvent s'avérer utiles. Il est possible de prendre un vieux cabas plastique (cornet de supermarché) pour ramasser les déchets, pour ensuite verser le tout dans un grand sac poubelle.

Informations et inscriptions via le site Internet : <https://www.pronatura-vd.ch/fr/nettoyage-des-roselieres-des-grangettes-le-7-mars-2026> (lien relayé dans les Actualités du site www.noville.ch).



ARNAQUE AUX FAUX POLICIERS

La Police cantonale met en garde contre une arnaque qui cible en particulier les seniors. Les victimes sont contactées téléphoniquement par des personnes parlant français, se faisant passer pour des policiers ou des assureurs qui leur annoncent de prétendus retraits d'argent sur leur compte en banque ou le piratage de leur carte de crédit. Ensuite, une personne, faux policier ou faux assureur, se présente à leur domicile pour saisir les cartes bancaires ou les cartes de crédit munies de leur code ainsi que les objets de valeur afin, soi-disant de les mettre en lieu sûr. Certaines d'entre elles se sont exécutées et ont ainsi perdu d'importantes sommes d'argent.

En cas de doute, appeler le 117 ou votre banque ! La Police ne se rend jamais chez des particuliers pour récupérer des biens, des cartes bancaires ou de l'argent !

